REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA DROME
COMMUNE DE CLERIEUX

Envoyé en préfecture le 29/05/2019
Reçu en préfecture le 29/05/2019
Affiché le 03/06/2019
ID : 026-212600969-20190529-D51_2019-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N° 9-51/2019

Date de convocation : 21 mai 2019
Date d'affichage : 21 mai 2019

Objet : Droit de préemption urbain pour la vente de la parcelle C 311, située 144 rue Pratic.

L'an deux mil dix-neuf et le vingt-sept mai à 19 heures, le Conseil Municipal de la commune de Clérieux régulièrement convoqué par le Maire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur LARUE Fabrice, Maire.

Présents : Mrs LARUE Fabrice – LABLANQUI Jean-Marie – MANEVAL Frédéric- WOZNIAK Jean-Marie – GRACIANO Manu- AUROUX François – BOISSIEUX Thierry – DERBIER Paul.
Mmes BETON Brigitte - TRAINEAU Marie-France - ANGE Josiane - JUVENON Marie-Hélène
Absents : BAILLEZ Anne-Sophie - GRANGER Franck- GIRERD-CHANEL Laurence
Absents excusés : SILVESTRE Rachel
Procurations : GIROT Dominique à Brigitte BETON – ROBIN Christelle à Marie-France TRAINEAU – CAMU Géraldine à WOZNIAK Jean-Marie.

Brigitte BETON a été élue secrétaire de séance.

- Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L 210-1 et suivants et R 213-4 et suivants,
- Vu la délibération du 29 janvier 2014 qui institue un droit de préemption urbain sur toutes les zones urbaines et toutes les zones d'urbanisation future (zone NA) du Plan Local d'Urbanisme (PLU), ainsi que sur le territoire compris dans le Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT), en application des articles R 221-1 et suivants du Code de l'Urbanisme,
- Vu la déclaration d'intention d'aliéner reçue le 23 avril 2019, adressée par Maître Cédric VALHIER, notaire à Valence, en vue de la cession d'une propriété située 144 rue Pratic, à Clérieux, cadastrée C 311, d'une superficie totale de 4 391 m², appartenant à Monsieur Miguel GOMEZ.

Considérant que la commune n'a pas de projet d'aménagement sur ce secteur, le Maire propose de ne pas préempter ce bien.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

RENONCE à l'exercice de son droit de préemption pour la déclaration d'intention d'aliéner du bien cadastré C 311.
Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits par les membres du Conseil Municipal soussignés.

Extrait certifié conforme.

Fait à Clérieux, le 28 mai 2019

Le Maire,
Fabrice LARUE

MAIRIE DE CLERIEUX 26 (Drôme)